RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00371
Numéro SIREN : 491 278 982
Nom ou dénomination : ABEXE

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002062

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABEXE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 11 rue Alexandre 76620 LE HAVRE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 1 2 7 8 9 8 2 0 0 0 2 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2020

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	37 273	AG 29 681	7 592
	Fonds commercial (1)	AH	138 047	AI	138 047
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	101 597	AU 69 030	32 567
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	300	BG	300
	Autres immobilisations financières*	BH	23 548	BI	23 548
	TOTAL (II)	BJ	300 766	BK 98 711	202 055
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	515	BM	515
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	2 014	BU	2 014
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 140	BW	1 140
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 649 838	BY 33 287	3 616 551
	Autres créances (3)	BZ	105 548	CA	105 548
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	228 983	CG	228 983
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	28 266	CI	28 266
	TOTAL (III)	CJ	4 016 306	CK 33 287	3 983 019
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 317 072	1A 131 998	4 185 074

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 300 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Non recensée — Stocks : Non recensée — Créances : Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABEXE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	900 060
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	221 255
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 122 415
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	122 348
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 345 456
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	14 593
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 414
	Dettes fiscales et sociales	DY	980 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 960
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	446 017
	TOTAL (IV)	EC	3 062 659
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 185 074

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 949 018
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Désignation de la société : SARL ABEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 4 185 075 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 221 255 euros.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, ou le cas échéant dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,8 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %.
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de rotation du personnel : 11,25 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2009–2013)

Précision : les taux de turn–over annuel par tranche d'âge estimés sont les suivants (le taux de rotation du personnel de 11.25 % précité ne constituant qu'une moyenne non pondérée fournie à titre indicatif)

Tranche d'âge	Taux
18 à 30	15,0%
31 à 40	12,5%
41 à 50	10,0%
51 à 65	7,5%

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	138 047			138 047
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 274			37 274
Immobilisations incorporelles	175 321			175 321
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	17 427			17 427
– Matériel de transport	18 013			18 013
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 268	890		66 158
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	100 707	890		101 597
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	23 483	365		23 848
Immobilisations financières	23 483	365		23 848
ACTIF IMMOBILISE	**299 511**	**1 255**		**300 767**

Fonds commercial

	30/06/2020
Éléments achetés	138 047
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**138 047**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 458	6 223		29 681
Immobilisations incorporelles	23 458	6 223		29 681
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 970	2 912		6 882
– Matériel de transport	991	3 603		4 593
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 537	12 017		57 555
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	50 498	18 532		69 030
ACTIF IMMOBILISE	**73 956**	**24 755**		**98 711**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 807 502 euros et se ventile comme suit selon la nature des créances

–à moins d'un an à l'origine : 3 783 953 euros,
–à plus d'un an à l'origine : 23 548 euros

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	942 884
Personnel – produits à recevoir	4 942
Organ. sociaux, produits à recevoir	1 786
Total	**949 612**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 048 065 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	122 349	23 302	86 606	12 441
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	435	435		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 414	146 414		
Dettes fiscales et sociales	980 868	980 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 351 981	1 351 981		
Produits constatés d'avance	446 017	446 017		
Total	**3 048 065**	**2 949 018**	**86 606**	**12 441**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 675			
(**) Dont envers les associés	1 345 021			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	72 138
Intérêts courus à payer / emprunt	435
Associés – Intérêts courus	1 814
Provision C.Payés	125 648
Rémunération gérance à verser	8 000
Charges sur C.Payés	33 302
Organismes soc. à payer	16 044
Etat – Charges à payer	8 206
Charges à payer	1 379
Total	**266 966**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	28 266		
Total	**28 266**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	446 017		
Total	**446 017**		

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 6 373 euros

Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 53 193 euros

Autres éléments significatifs

L'exercice clos le 30/06/2020 a notamment été marqué par la pandémie de Covid 19 ayant conduit à l'instauration du télétravail dans le cadre du confinement décrété par l'Etat en mars 2020.

Ce nouveau mode de travail, initié dans une certaine urgence, s'est traduit par une baisse ponctuelle d'efficacité du personnel, accentuée, notamment pour les gestionnaires de payes, par la nécessaire prise en charge des multiples dispositifs destinés à lutter contre les effets du Covid 19 (refonte du chômage partiel, nouvelles aides de l'Etat et des collectivités territoriales, le tout dans un contexte d'annonces gouvernementales parfois contradictoires ayant engendré stress et perplexité au sein des équipes).

Cette première phase de confinement s'est également traduite par l'apparition de tensions entre certains collaborateurs, nuisant, là encore, à l'exploitation.
Au titre des évènements postérieurs à l'exercice, il est à noter que ces tensions ont finalement conduit à la dissociation en deux du " pôle social " initial, les salariés ayant été autorisés à se regrouper par affinités (ce que permettaient leurs compétences). Quelques démissions ont aussi été, consécutivement, à déplorer (toutes immédiatement suivies de recrutements " poste pour poste ", ce qui a permis de maintenir notre offre de services).

Pour mémoire, les débuts de cette pandémie ont engendré une désorganisation administrative de notre processus de facturation (d'où des retards ponctuels de facturation / encaissements), la personne en charge de cette fonction au sein du cabinet ayant été amenée à encadrer les diverses nouvelles mesures précitées et, en particulier, à assurer la cohérence des argumentations circonstanciées ayant accompagné le dépôt de chaque demande de chômage partiel (argumentation qui a permis, à ce jour, d'éviter le moindre rejet par la DIRECCTE sur plus d'une centaine de demandes déposées).

L'exercice clos le 30/06/2020 a également vu l'échec d'une tentative de développement des prestations du cabinet en matière juridique, la juriste embauchée à temps plein le 02/09/2019 n'ayant pas réussi à assumer ce poste en autonomie comme c'était prévu.

Enfin, l'exercice clos le 30/06/2020 aura également été marqué par l'implantation d'un processus de planification approfondie des tâches (recrutement d'un cadre expérimenté en la matière, acquisition d'un logiciel, formation, mise en place effective du processus avec analyse rétrospective de la gestion des temps et équilibrage des portefeuilles, etc.).

Ce cadre, recruté le 03/06/2019 et donnant quant à lui satisfaction, a démissionné le 17/07/2020 pour motif personnel, laissant en plan la nouvelle organisation instaurée. La quote-part directement identifiable des coûts induits par la mise en place de cette planification des tâches, à ce jour finalisée et reprise par une autre collaboratrice du cabinet, a été isolée en charges exceptionnelles (compte 671810).

Il est à noter que les diverses difficultés qui viennent d'être exposées, qui ont à l'évidence impacté ponctuellement tant l'EBE que le résultat de l'exercice, n'auront engendré aucune défection de client ni nuit au développement de notre volume d'activité, qui a, quant à lui, continué de croitre.

ABEXE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 11 rue Alexandre
76 620 LE HAVRE
491 278 982 RCS LE HAVRE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'élevant à la somme de 221 255,07 €, au poste « réserves libres ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé, au titre des trois exercices précédents, à une seule distribution de dividendes, prélevées sur les réserves disponibles le 30/06/2020, pour un montant de 1 200 000 €, soit 12 000 € par part sociale.

Copie certifiée conforme
La Gérance

